



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	6
Absents	0
Total des votes	35

4.1

L'an deux mille vingt six, le six mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 30 avril 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Thierry BERNARD, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. Patrice AUVRAY à Mme Florence GAUTIER, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, Mme Béatrice M'BARK à Mme Sylvie RENARD, M. Clément NIEL à M. Dominique BURET, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence GAUTIER

N°DEL_0073_2026 Modification du tableau des effectifs au 01/06/2026 - Promotion interne agent de maîtrise 2026

Dans le cadre de la campagne 2026 de promotion interne, notre collectivité comptait treize agents remplissant les conditions d'éligibilité pour un accès au grade d'agent de maîtrise. À l'issue de l'examen des situations individuelles et conformément aux dispositions statutaires, trois dossiers ont été présentés au Centre de gestion. Ces dossiers, fondés exclusivement sur la voie de l'ancienneté, ont été validés par le CDG 27, les agents concernés répondant à l'ensemble des prérequis exigés. Aucun agent n'ayant obtenu l'examen professionnel lors de cette session, seules les candidatures recevables au titre de l'ancienneté ont pu être proposées.

À ce stade, seuls les dossiers relevant de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise ont été instruits par le CDG 27. En raison du contexte des élections municipales, le Centre de gestion a décidé de reporter l'examen des autres dossiers de promotion interne soumis à quota, ceux-ci faisant l'objet d'un traitement ultérieur fin 2026.

Afin de reconnaître l'engagement professionnel des agents concernés et d'accompagner leur évolution de carrière, il appartient désormais à la collectivité de mettre à jour son tableau des effectifs. À ce titre, il convient de modifier deux postes actuellement inscrits au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, ainsi qu'un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet, pour les reclasser au grade d'agent de maîtrise à temps complet, avec une prise d'effet au 1^{er} juin 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le tableau des effectifs actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que trois dossiers ont été présentés pour être inscrits sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la CAP en date du 5 mars 2026,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les postes correspondants afin de permettre leur nomination effective ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de modifier le tableau des effectifs ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des promotions internes validées par le Centre de gestion de l'Eure (CDG 27) au titre de l'année 2026 en date du 1^{er} juin 2026 ;
- **DÉCIDE** de modifier, à compter du 1^{er} juin 2026, les postes suivants :
 - deux postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet, en trois postes d'agent de maîtrise à temps complet ;
- **AUTORISER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au chapitre 12 ;
- **AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer les actes relatifs à cette décision ;

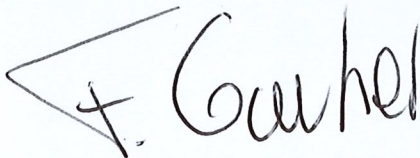
Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Florence GAUTIER



Alexis DARMOIS